

A l'attention des porteurs de parts
du fonds MAM EUROPA GROWTH

Paris, le 23 novembre 2017

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP « MAM EUROPA GROWTH » (FR0000970881(C) / FR0011683010 (I)) dont la société de gestion est Meeschaert Asset Management et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement.

Nous vous informons que la société de gestion va procéder, conformément à la délibération du Directoire en date du 21 novembre 2017, à l'instauration d'un système de calcul de frais de gestion variables pour ce FCP et à une baisse des frais de gestion fixes.

Ces modifications entreront en vigueur à compter de la valeur liquidative du 2 janvier 2018 calculée le 3 janvier 2018. Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas en bénéficier, vous pouvez demander le rachat sans frais de vos parts.

En préambule de la présentation succincte de cette modification, nous vous invitons à bien vouloir prendre connaissance des éléments ci-après.

Le profil de risque :

- Modification du profil rendement/risque : NON
- Augmentation du profil rendement/risque : NON

Augmentation des frais : OUI

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les principales modifications entraînées par l'opération ainsi que les conditions de réalisation de l'opération.

| 1) Opérations soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers

Néant

| 2) Opérations non soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers

Frais et commissions

Parts C et D : Le taux maximum des frais de gestion fixes passe de 2,392 % TTC à 2,30 % TTC.
Parts I : Le taux maximum des frais de gestion fixes passe de 1,20 % TTC à 0,90 % TTC.

Un système de calcul de frais de gestion variables est désormais instauré dans le fonds. A compter de la valeur liquidative du 2 janvier 2018, la société de gestion pourra percevoir une commission de surperformance de 10 % TTC maximum de la surperformance au-delà de l'indice de référence. Il peut donc en résulter une hausse globale du total maximum de frais de gestion imputé au fonds au bénéfice de la société de gestion, uniquement en cas de surperformance. Les commissions de souscription et de rachat sont inchangées. Les autres frais de gestion indirects sont maintenus.

Vous trouverez en annexe un tableau comparatif de l'ensemble des éléments modifiés.

| 3) Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Afin de vous assurer du caractère adapté de la stratégie de gestion, nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du nouveau Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) qui figure en pièce jointe de ce courrier. Le DICI et le prospectus du fonds sont tenus gratuitement à votre disposition auprès de Meeschaert Asset Management - 12 Rond-Point des Champs-Élysées - 75008 Paris.

Ainsi, si la modification proposée vous convient, aucune action de votre part n'est requise ; si en revanche la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais jusqu'au 31 janvier 2018.

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération proposée, nous vous invitons à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel.

Enfin, nous vous incitons à prendre régulièrement contact avec votre gérant privé pour faire le point sur vos placements et vous assurer qu'ils sont en adéquation avec vos projets et votre profil d'investisseur.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Philippe Troesch
Président du directoire

P.J. : Tableau récapitulatif des éléments modifiés
DICI MAM EUROPA GROWTH